



**Environnement s.a**

**GLOBAL COMPACT – COP n°2 – 14 Janvier 2008**

**BONNE PRATIQUE 2007  
ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT**

J'ai le plaisir de vous renouveler par la présente l'engagement d'ENVIRONNEMENT S.A à adopter, soutenir et appliquer les 10 principes du Pacte Mondial.

Dans ce contexte, je vous prie de trouver ci-joint l'illustration au sein de notre société des **principes n°7, 8 & 9 : « Environnement »**.

La société s'est fortement engagée sur le respect des 10 principes du Pacte Mondial en incluant expressément la lutte contre la corruption, et tout le personnel comme les partenaires commerciaux à l'étranger ont été à de nombreuses reprises sensibilisés et formés sur l'application stricte des valeurs prônées par le Pacte Mondial.

ENVIRONNEMENT S.A s'est dotée d'une politique environnementale dont les axes de progrès sont les suivants :

- Prévenir toute pollution accidentelle
- Améliorer la gestion de l'environnement, en particulier celle des déchets
- Communiquer cette démarche d'amélioration vers les sous-traitants et les filiales françaises et étrangères du groupe
- Respecter rigoureusement les réglementations en vigueur
- Répondre aux exigences environnementales des clients en matière d'impact sur l'environnement des produits (éco-conception, emballages recyclables, consommation, bruit, esthétique et insertion dans le site)

La mise en œuvre de cette politique a été certifiée dans le cadre de la norme ISO 14001 en 2001, reconduite systématiquement chaque année jusqu'à présent.

#### **Prévention des pollutions accidentelles :**

Un système permettant de limiter les pollutions imprévues a été mis en place.

- Les stockages de produits liquides doivent être mis sur des bacs de rétention protégés des intempéries.
- En cas de déversement de produit, utiliser du sable absorbant.
- Limiter les émissions dans l'air de polluants, vérifier les détendeurs régulièrement. Alerter en cas de fuite



## La gestion des déchets

Environnement S.A a mis en place du système de tri des déchets. En particulier :

- le tri du papier : tout type de papier peut être déposé dans les bacs bleus. Ce papier est recyclé.
- des déchets dangereux pour l'environnement : Il existe une zone de tri des déchets avec des bacs spécifiques selon le type de déchets (lampes, cartes électroniques, cartouches d'encre, catalyseurs...) La liste des déchets triés y est affichée.
- DEEE. Tri fin et mise en place d'une filière de démantèlement et de reconditionnement en vu de leur recyclage. L'organisme de traitement des DEEE retenu est une structure spécialisée dans la formation et l'insertion de personnes handicapées.

Tous les autres déchets sont évacués via le compacteur.

## Communiquer la démarche à nos sous-traitants

La politique environnementale d'Environnement S.A est communiquée à nos sous-traitants pour les inciter à intégrer l'environnement dans leurs actions, notamment :

- en respectant les consignes de tri des déchets
- à éviter les accidents environnementaux (déversements...)

## Préservation des ressources naturelles

- éteindre les éclairages inutiles
- éteindre les appareils et écrans plutôt que d'utiliser leur mode veille
- limiter les consommations d'eau au strict nécessaire et signaler toute fuite d'eau éventuelle. Grâce à un système d'apport volontaire impliquant tous les collaborateurs de la société, la consommation d'eau au cours de l'année 2007 a ainsi pu être réduite de 34%.

## Eco-Conception

Des actions sont en cours pour limiter les impacts sur l'environnement des produits que nous produisons, au niveau :

- des consommations d'énergie
- du volume et poids
- limiter l'utilisation de substances dangereuses (RoHS)

Un éco-profil a notamment été réalisé sur un appareil spécifique produit par Environnement S.A (l'analyseur MP101M). Cette étude, menée par une société extérieure spécialisée, a été conduite selon une méthode reconnue. Progressivement, Environnement S.A anticipe la réglementation ROHS, dans le cadre d'une démarche purement volontaire puisque la catégorie d'appareils produits par la société n'est pas encore soumise à cette réglementation.

**François GOURDON**  
**Président**

